

# MARCHE A SUIVRE pour une demande **PISCINE / SPA**

## Une Déclaration préalable (DP) doit être faite si :

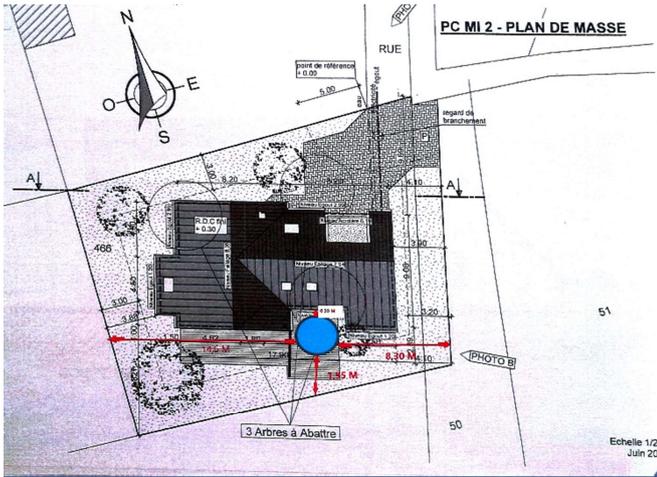
La piscine ou le SPA a une surface de **10 M<sup>2</sup> ou plus**, enterrée ou hors sol

### **Pour cela, fournir les pièces suivantes : nommer les pièces et indiquer leur code**

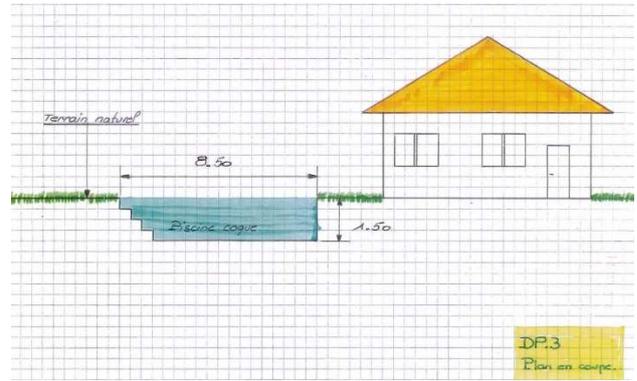
-  **le Formulaire CERFA** de déclaration préalable : n°**13703** pour les maisons individuelles et ses annexes (n° 13404 pour les autres constructions)  
Ce formulaire doit être **minutieusement complété, en particulier le paragraphe 4 comprenant une description obligatoire du projet (et non facultative comme indiquée) : matériaux utilisés, hauteur, largeur, longueur et épaisseur, couleur, accès depuis le domaine public, précisions supplémentaires liées aux restrictions du PPRI si vous êtes concernés par celui-ci. Au besoin, joindre une note détaillée en pièce annexe (DP 11 ou équivalent).**  
**Il doit être daté et signé page 3/8.**  
**Même démarche** pour la **partie DENCI** servant au calcul des impositions **pages 7 et 8/8** du formulaire cerfa : **toutes les surfaces doivent être renseignées mêmes si elles sont égales à 0 (indiquer « 0 ») ; datez et signez page 8.** Consultez le cerfa n°51191 joint pour remplir ces 2 pages.
-  **Un plan de situation de votre habitation dans le village / quartier = DP1** : ce plan doit permettre de situer votre terrain sur la commune. Entourer ou surligner les limites de votre propriété (vous pouvez utiliser le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) pour obtenir un plan).
-  **Un plan de masse = DP2**, voir exemple au dos de la propriété, **coté sur les 3 dimensions** (longueur, largeur, hauteur) **précisant l'échelle et l'orientation** (indication du Nord par une flèche)  
Ce plan doit faire apparaître le projet **dans sa totalité**, indiquer **les bâtiments existants** avec leurs **dimensions** et **emplacements** exacts, la **construction avec ses dimensions et son emplacement projeté**, les **arbres** existants en précisant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés et plantés, les **raccordements** aux réseaux depuis le domaine public si nécessaire. Les cotes par rapport aux **limites séparatives** sont indiquées également. Il précise par une flèche **l'endroit** où les photos DP7 et DP8 ont été prises.
-  **Un plan en coupe coté = DP3** (voir exemple au dos)  
Ce plan doit faire apparaître le **profil** du terrain **avant et après** travaux jusqu'aux limites du terrain, **l'implantation** de la construction par rapport au profil du terrain **avant et après** travaux, les **hauteurs** de la construction par rapport au terrain **avant et après** travaux.
-  **Un document graphique = DP6** (voir au dos) permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement **si** la piscine est couverte ou non  
La photo doit être récente et présenter les **voisins directs et paysages, les accès et limites de propriété, la végétation**
-  **Une photo = DP7** situant le terrain dans son **environnement proche = votre terrain et vos voisins directs de chaque côté**
-  **Une photo = DP8** situant le terrain dans son **environnement lointain = une vue de votre rue avec vos voisins éloignés** (au moins 2 maisons de part et d'autre en plus de la vôtre)
-  **Une note précisant la nature de la dérogation** demandée au PLU en cas de demande de dérogation (DP8.1)

EXEMPLES de documents à fournir pour la réalisation d'une Piscine

DP 2 Plan de masse :



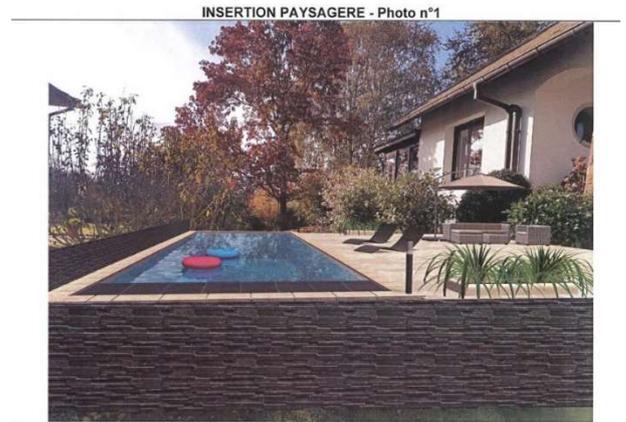
DP 3 Plan de coupe :



DP 6 document graphique AVANT :



DP 6 document graphique APRES :



DP 7 : environnement PROCHE



DP 8 : environnement LOINTAIN

